



Fédération Française des Sports de Glace
41-43, rue de Reuilly
75012 – PARIS

Commission Sportive Nationale de Curling

Site internet : www.france-curling.com

INFOS AUX CLUBS

11 octobre 2015

Dans ce numéro

PAGES 1 à 3 : Compte-rendu de la réunion CSN du 26 septembre 2015 à Paris – **PAGE 3** : Calendriers des championnats d'Europe C à Champéry – **PAGES 4 à 12** : Règlement sportif 2015 validé par le Conseil Fédéral. **PAGES 13 à 16** : Invitation au tournoi international du Mont-Blanc à Saint Gervais.

REUNION CSN DU 26 SEPTEMBRE 2015

La Commission Sportive Nationale de Curling s'est réunie le 26 septembre 2015 à 10 heures, au siège de la F.F.S.G., 41-43 rue de Reuilly à Paris

Présents : Jacky Petit – Didier Renaud - Alain Contat

Absents excusés : Alain Arnod-Prin (pouvoir à Alain Contat) -Patrick Boez- Karine Caux

Invités présents : Thierry Soler, Directeur Technique National de la F.F.S.G., Laurent Dehais (Rouen), Noël Morard (Albertville), William Naquin (Viry)

Alain Contat fait un rapide compte-rendu du congrès mondial de la WCF qui s'est déroulé à Belgrade (Serbie) du 4 au 6 septembre 2015, se terminant par l'assemblée générale mondiale. Le président Gailhaguet qui avait fait le déplacement pour l'occasion a pu longuement s'entretenir avec Kate Caithness, présidente mondiale.

Il note que Bent Ramsfjell (Norvège) a été réélu vice-président pour l'Europe et que Toyo Ogawa a été réélu au Bureau exécutif.

De nouvelles règles de jeu ont été approuvées par l'A.G. :

- Le système Page est remplacé par le système olympique pour les demi-finales, qui verront désormais s'affronter l'équipe classée première à l'équipe classée quatrième, et la deuxième à la troisième. Ceci est valable pour les championnats Pacifique-Asie et Europe A.
- Introduction d'un nouveau système de relégation en groupe B Européen
- Qualification au Tournoi de Qualification Olympique de l'équipe classée troisième du championnat Pacifique-Asie, si cette dernière n'est pas déjà qualifiée.
- Deux minutes supplémentaires de temps de réflexion pour le curling en fauteuil, soit 38 minutes.

Changement des règles et du format du double-mixte :

- La pierre stationnaire placée dans la maison le sera désormais à l'arrière du cercle de 4 pieds au lieu de derrière la tee-line.
- Le joueur de l'équipe ne lançant pas n'aura plus l'obligation de rester dans la maison.
- Une option de power play est introduite dans le jeu.

De plus le championnat d'Europe C se déroulera désormais en fin de saison, afin de faciliter la préparation des équipes y participant.

Le nouveau règlement international en français sera adressé à tous les clubs dès publication par la WCF de la version anglaise.

A ce jour le budget de la CSN curling est le suivant :

BUDGET CSNC au 26/09/2015

	DEPENSES	RECETTES
Compétitions nationales	3885,61	
Téléphone	836,84	
Fournitures de bureau	260,44	
Aide aux clubs	3000,00	
Officier de Développement (J. Petit)	223,00	
Réunions CSN dont A.G.	2684,25	
Congrès mondial	650,00	
Dotation F.F.S.G.		14000,00
Inscriptions compétitions nat.		4350,00
TOTAL	12012,32	18350,00

Solde positif de 6337,68 €

A VENIR :

Assurance pierres fédérales	850,00
Stockage pierres	750,00
France Vétérans + double-mixte	1000,00
Challenge mixte	1000,00
Coupe de France	2500,00
Divers	500,00
	6600,00

Ce budget est établi selon les relevés au 24 septembre. Il est à noter qu'a été affectée au budget CSN une ligne pénalités sportives, correspondant au forfait de la France à l'Europe B 2014. Le président demande que cette somme soit prise en charge par la DTN.

Le point 3 de l'ordre du jour, situation du sponsoring, ne peut être abordé, le président Gailhaguet n'étant pas présent.

L'assemblée générale de juin dernier à Clermont-Ferrand ayant décidé de ne plus attribuer d'aide aux équipes nationales participant aux championnats de monde mixte et vétérans, une somme de 2000 € a été affectée à l'aide aux juniors. Il est décidé de financer un regroupement juniors sur un week-end en début d'année 2016, pour aider les clubs à recruter des jeunes, et aider ces jeunes à accéder à un niveau supérieur.

Forts du constat que nombre de clubs utilisent, faute de budget, des pierres « très fatiguées » et que d'autres profitent de prêts de clubs voisins qui ne pourront durer éternellement, que d'autre part certains renoncent à créer une structure faute de pierres, il est proposé d'utiliser la DAP (Development assistance program de la WCF) pour acquérir des pierres. Le processus serait d'obtenir un prêt WCF à taux zéro) pour un achat global de 6 jeux de pierres, remboursable sur cinq ans, la première échéance étant la troisième année. A partir de là nous pourrions fournir des jeux aux clubs demandeurs, qui les paieraient en location-vente sur cinq années, soit au tarif actuel environ 1500 € par saison. Ce processus devra être soumis à l'exécutif fédéral.

La question de la formation des cadres (Entraîneurs de club – Arbitres – Glaciers...) pose le problème de la pénurie de formateurs en France. Il existe certes des stages WCF chaque été, mais on se heurte alors à la barrière de la langue, les cours étant prodigués en anglais. Restent les solutions d'organiser nous-même des stages en France, avec des instructeurs venus soit du Canada, soit de Suisse. Mais à quel prix ? En avons-nous les moyens ?

Alain Contat annonce que Karine Caux pourrait très rapidement renoncer à son poste de représentante française auprès des instances internationales, pour raisons personnelles.

Présence et rôle de membres de la CSNC aux championnats internationaux. La question est posée au Directeur Technique Nationale. Thierry Soler répond que la tendance est de faire accompagner les équipes par un membre de la DTN, mais précise que pour certaines disciplines il faut des gens qui connaissent très bien la discipline de peuvent avoir un rôle un peu technique, donc pas qu'un rôle administratif. Il lui est répondu que c'est le cas au curling, et qu'outre la logistique le team-leader du curling est l'interlocuteur privilégié du curling avec la direction des jeux et l'arbitrage. D'autres critères techniques entrent en ligne de compte, sans compter, hors compétition, les relations internationales.

Aux questions diverses l'achat de fanions pour les équipes de France, qui seront commandés par la CSN et payés par la DTN.

L'organisation du brevet fédéral, qui devait avoir lieu début décembre, est impossible à cette date, faute d'instructeur. Ce stage est reporté à Avril 2016.

Nombre de pages curling ont disparu du site internet fédéral, et le président a communiqué ces informations au service communication fédéral.

Est évoqué le système de qualification Olympique pour le double-mixte, 8 équipes participant aux Jeux, dont le pays organisateur, les 7 autres étant les nations ayant acquis le plus de points olympiques au cours des championnats du monde 2016 et 2017.

Enfin Noël Morard parle de l'accompagnement des juniors au camp d'été WCF de Füssen, pour noter que l'été dernier les jeunes ont voyagé seuls. Il demande que soit prévu désormais un accompagnement par un adulte.

CALENDRIER DES CHAMPIONNATS D'EUROPE C à CHAMPERY

PLAYING SCHEDULE										
Day	D	M	Draw	Time	Sheet A	Sheet B	Sheet C	Sheet D	Sheet E	Sheet F
Mon	12	Oct	1	1630	IRL v AND	SVK v SRB	BLR v SLO	BUL v ROU	ISL v LUX	svk v iri
			2	0800	FRA v BLR	ISL v AND	ROU v IRL	SLO v LUX	BUL v SVK	
Tue	13	Oct	3	1200		cro v fra	blr v esp	iri v slo	svk v rou	
			4	1600	SRB v ROU	IRL v BUL	FRA v SVK	ISL v BLR	AND v SLO	rou v slo
			5	2000	BUL v ISL	ROU v SLO	LUX v SRB	SVK v AND	IRL v FRA	blr v cro
Wed	14	Oct	6	0800		blr v slo	svk v fra	esp v rou	iri v cro	
			7	1200	SVK v SLO	FRA v LUX	BUL v AND	SRB v IRL	ROU v BLR	
			8	1600		rou v cro	esp v iri	svk v blr	fra v slo	
			9	2000	AND v LUX	BLR v SVK	ISL v ROU	FRA v SLO	SRB v BUL	
Thu	15	Oct	10	0800	BLR v IRL	AND v ROU	SRB v FRA	LUX v SVK	SLO v ISL	
			11	1200		esp v svk	slo v cro	rou v fra	blr v iri	
			12	1600	ROU v SVK	SRB v ISL	IRL v LUX	BLR v BUL	FRA v AND	
			13	2000	LUX v BUL	SLO v IRL	SVK v ISL	ROU v FRA	BLR v SRB	esp v fra
Fri	16	Oct	14	0800		iri v rou	fra v blr	slo v svk	cro v esp	
			15	1200	ISL v FRA	LUX v BLR	SLO v BUL	AND v SRB	SVK v IRL	
			16	1600		slo v esp	cro v svk	fra v iri	rou v blr	
			17	2000	SLO v SRB	BUL v FRA	AND v BLR	IRL v ISL	LUX v ROU	
Sat	17	Oct	M/w	0800	Tie-breaker Games (if required - one round only)					
			M/w	1000	1 v 2 (winner = Gold Medal, qualifies ECC-B) + 3 v 4					
			M/w	1500	Loser (1 v 2) v Winner (3 v 4) (winner = Silver Medal, qualifies ECC-B; Loser = Bronze Medal)					

EQUIPES DE FRANCE

Messieurs : Wilfrid COULOT – Jean-Olivier BIECHELY – PIZON Louis – PAGNOT Simon MOUTERDE Sylvain

Dames : JEANNERET Pauline – HUMBERT Manon – PAGNIER Elisa – BOISSEIN Malaurie – GIRARDET Laura

REGLEMENT SPORTIF

REGLES DE COMPETITION

Article 1

COMPETITIONS

A. La Commission Sportive Nationale de Curling (CSNC) peut organiser chaque année sous sa responsabilité avec l'accord de la Fédération Française des Sports de Glace, les compétitions fédérales suivantes:

- Une Coupe de France hommes
- Une Coupe de France Dames
- Une Coupe de France Juniors Garçons
- Une Coupe de France Juniors Filles
- Un Championnat de France hommes
- Un Championnat de France Dames
- Un Championnat de France Juniors Garçons
- Un Championnat de France Juniors Filles
- Un Championnat de France double mixte
- Un challenge national mixte
- Un challenge national vétéran
- Un challenge national en fauteuil
- Un Championnat de France Open-Air
- Toutes autres compétitions d'intérêt national.

B. Les Championnats régionaux sont sous la responsabilité des organes régionaux en accord avec les règlements nationaux.

C. La Commission Sportive Nationale de Curling et l'organisateur local sont responsables chacun en ce qui le concerne de l'organisation et du bon déroulement de ces compétitions conformément aux règles en vigueur et au cahier des charges.

D. Tout Curleur français ou étranger, résidant en France et non licencié dans une autre fédération, voulant participer à une compétition organisée par les instances nationales, régionales ou départementales doit être titulaire d'une licence « COMPETITION » de la saison en cours délivrée par la FFSG. Voir article 5 « éligibilité ».

Article 2

REGLES DE JEU

A. Toutes les compétitions se dérouleront selon les règles de jeu de la World Curling Fédération (WCF) et en conformité avec les règlements et statuts de la FFSG, en vigueur au jour de la compétition.

B. Les règles de jeu et leurs amendements seront remis à tous les clubs pour diffusion auprès de leurs membres.

C. Les équipes devront dans la mesure du possible disposer de la tenue du club qu'elles représentent. Les tenues réservées aux équipes nationales ne doivent pas être portées lors des compétitions nationales.

Article 3

DATES. LIEUX, CANDIDATURES POUR LES COMPETITIONS

Les dates et lieux des compétitions nationales sont fixés par l'assemblée générale des clubs ou faute de candidatures par la Commission Sportive Nationale de Curling.

Les candidatures pour l'organisation des compétitions nationales sont à adresser à la CSNC avant la date fixée dans l'appel de candidature.

Les compétitions nationales ne pourront avoir lieu dans la même ligue deux années consécutives, sauf en l'absence de candidature des clubs des autres ligues régionales.

Article 4

PRIX ET LOCATION DE LA GLACE

La CSNC décidera, en accord avec les propriétaires ou gérants des patinoires ou des halles de curling, de la somme attribuée pour la location de la glace dans le cadre d'une convention à établir et en fonction de ses ressources.

Article 5

INSCRIPTIONS

La CSNC transmettra les fiches d'inscription aux clubs qui les diffuseront auprès de leurs membres. Les règlements concernant les inscriptions seront notés sur ces dernières.

Les inscriptions se feront par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les inscriptions seront ouvertes à tous les membres licenciés (licence compétition) à un club affilié à la FFSG, à jour de ses cotisations.

Le nom du capitaine de l'équipe devra être porté sur les fiches d'inscription,

Le prix de l'inscription sera fixé par l'assemblée Générale.

La composition de l'équipe définitive sera celle portée sur la première fiche de jeu, cinq participants maximum par équipe.

Une équipe devra comporter au moins trois joueurs du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels pourront s'adjoindre deux joueurs d'un autre club au maximum, avec l'accord écrit des présidents des clubs concernés (Club accueillant et clubs prêteurs).

1. Lors des compétitions nationales, les joueurs étrangers seront autorisés en accord avec les règles de la WCF
« **Éligibilité:** basée sur des curleurs qui sont qualifiés au niveau national pour représenter leur pays soit par naissance, filiation à des parents nés dans ce pays, ou par résidence permanente dans ce pays pour une période consécutive d'au moins deux années avant le 1er avril de l'année des championnats. Une personne peut jouer pour le pays de son époux si elle réside dans ce pays. A noter que cette éligibilité et qualification ne s'appliquent pas à la participation aux Jeux Olympiques d'Hiver, qui sont régis par les règles du Comité International Olympique. »

Article 6

DEVOIRS DES ORGANISATEURS

L'organisateur chargé du déroulement, conformément au règlement, au cahier des charges et au programme de la compétition qui lui a été attribuée suivant les directives de la CSNC, désigne un responsable de jeu.

Les plans de jeu et les modes de classement sont élaborés par la CSNC qui les fait parvenir aux clubs avec la convocation.

Tous les clubs affiliés auront le droit à être présents lors du tirage au sort du tableau des jeux, en désignant un représentant lors du dit tirage au sort.

La direction des jeux se compose de:

- Le responsable des jeux
- Un membre de la CSNC désigné par cette dernière.
- Un chef arbitre.

Le chef arbitre est chargé de:

- Vérifier la préparation des pistes, leur bon tracé, la qualité de la glace, etc.
- Veiller au bon déroulement de la compétition.
- Contrôler les licences et établir la liste des participants.
- Désigner par tirage au sort deux participants à la compétition pour le contrôle des licences de tous les participants.
- Etablir les listes de résultats.
- Modifier le plan de jeu, si nécessaire.
- Faire respecter toutes les règles de la compétition.
- Arbitrer tous litiges lors de celle-ci, suivant les règlements en vigueur.
- Il pourra se faire assister d'un ou plusieurs arbitres adjoints.

La direction de jeu ne pourra pas modifier les règles de compétition à l'exception de cas de force majeure, après réunion des représentants des équipes participantes ainsi que des membres présents de la CSNC.

Article 7

CONTROLE DES LICENCES

La direction des jeux assistée de 2 joueurs tirés au sort parmi les participants contrôlera les licences durant la compétition et verra si les dispositions réglementaires sont respectées. Un représentant par club pourra assister à ce contrôle

Lors des tournois disputés en France par tout organisme affilié ou dépendant de la FFSG, la licence des joueurs français pourra être contrôlée par une personne désignée par la FFSG.

Article 8

LISTE DES PARTICIPANTS

La liste des participants par équipe sera établie, en tenant compte des renseignements portés sur la première fiche de jeux et sur la licence. Seront indiqués les noms, prénoms, identification du capitaine, et membre du club désigné pour un contrôle de licence (facultatif).

Article 9

ORDRE DE JEU

Lors des tours de qualification, les parties et les finales se joueront comme ci-après :

- Coupe de France : Round robin en 8 huit ends et tour final en 10 ends
- Championnats de France en 10 ends

Si après le dernier end, la partie est nulle, on aura recours à des ends supplémentaires jusqu'à la victoire d'une des deux équipes.

Lors des compétitions nationales, les pierres seront attribuées à l'avance. L'équipe la première nommée jouera avec les pierres dont les poignées seront de couleur foncée.

Les équipes d'un même club devront se rencontrer lors des premières parties.

Article 10

RENONCIATION ET SUSPENSION PREMATUREE D'UNE PARTIE

Elle sera autorisée lors des Compétitions Nationales et lorsque le système de jeu sera par poule (Round Robin). L'arrêt sera possible après le 6ème end dans les tours de qualification et après le 8ème end en finale.

Article 11

FORFAIT

Si une équipe renonce à participer à une compétition après l'expiration du délai d'inscription, il y a forfait. La renonciation est irrévocable et le droit de glace reste acquis à la CSNC.

Une équipe doit commencer une compétition avec quatre joueurs lançant des pierres.

Une équipe sera forfait à chaque partie au début d'une compétition, jusqu'à ce qu'elle puisse débiter une partie avec 4 joueurs.

Si une équipe abandonne la compétition en cours, il y aura forfait et l'équipe sera éliminée de la compétition. Les résultats des matchs précédents de cette équipe ne seront pas pris en compte.

Si une équipe ne se présente pas à l'heure convenue pour le début d'un match, la procédure suivante s'applique :
1 à 5 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le premier end est considéré comme joué.

5 à 10 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le deuxième end est considéré comme joué.

+ de 10 minutes de retard : L'équipe non fautive est déclarée vainqueur par forfait, le score affiché : G (Gagné) P (Perdu).

L'équipe pourra participer aux parties suivantes.

Tout forfait non motivé par un cas de force majeure sera sanctionné de 300 € de pénalité. Lorsqu'une amende est prononcée, c'est le club duquel l'équipe s'est inscrite qui en répond.

Article 12

SYSTEME DE JEU PAR POULES (Round robin)

- Selon le nombre de formations engagées.

Si 2 équipes sont engagées, finale au meilleur des 3 matchs

Si 3 ou 4 équipes sont engagées, double round robin

Si 5 à 7 équipes sont engagées, simple round robin + play-off +finale

Si 8 équipes ou plus sont engagées, compétition par poules :

Si 2 poules (A et B) demi-finales entre 1 A et 2 B et 1 B et 2 A – Les vainqueurs en finale

Si 3 poules (A, B et C) les 3 premiers qualifiés. Le meilleur au tir à la cible directement en finale, les deux autres vainqueurs se rencontrent. Le vainqueur de cette partie jouera la finale, le perdant est classé 3^{ème}.

- (a) A la fin du round-robin, si deux équipes sont à égalité pour une place en phase finale, elles joueront un tie-break dont le vainqueur sera qualifié pour la phase finale.
- (b) A la fin du round-robin, si plus de deux équipes sont à égalité pour une place en phase finale, il sera établi un classement selon les critères ci-dessous et les deux premières équipes à égalité joueront un tie-break, l' (les) autre(s) n'étant pas qualifiées pour la phase finale.
- (c) Les critères suivants (dans l'ordre) seront utilisés pour classer les équipes à la fin du premier tour (round robin) :
 - (i) Les équipes seront classées en fonction du décompte de leurs victoires/défaites.
 - (ii) Si deux équipes sont à égalité, celle qui a remporté leur rencontre en premier tour (round robin) sera classée devant ;
 - (iii) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité et que le décompte victoires/défaites entre les équipes à égalité permet un classement pour certaines mais pas toutes, les équipes dont le classement n'a pu être déterminé utiliseront le décompte particulier entre elles pour déterminer le classement;
 - (iv) Pour les équipes dont le classement n'a pu être déterminé ni par (i) ou (ii) ou (iii), le classement est déterminé par le tir à la cible.

Pour les parties nécessitant le tir à la cible individuel (Last stone draw – LSD) , à la fin de l'échauffement d'avant match, deux pierres selon lancées au dolly. par des joueurs différents – L'une curlant dans le sens des aiguilles d'une montre (in), l'autre dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (out), le balayage étant autorisé (sauf au curling en fauteuil).

La distance entre la pierre, si elle termine dans la maison, et le tee, sera mesurée en centimètres. Les pierres qui ne terminent pas dans la maison sont enregistrées à 185,4 cm. Les pierres qui terminent si près du dolly (tee) qu'elles ne peuvent être mesurées sont enregistrées à 0.0 cm.

La première pierre sera mesurée puis retirée du jeu avant le lancer de la deuxième. Les distances de chaque pierre seront additionnées et donneront à l'équipe son total pour la partie. L'équipe obtenant la distance la plus courte a le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end). Si aucune des pierres des deux équipes ne termine dans la maison ou que les deux équipes obtiennent la même distance un pile ou face sera effectué pour décider de quelle équipe aura le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end).

Le nombre de tirs à la cible et le nombre de pierres lancées dans le sens des aiguilles d'une montre et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour chaque joueur sera déterminé pour chaque compétition, selon le nombre de parties du round-robin.

Chaque joueur devra effectuer un nombre minimum de tirs à la cible. En cas de non-respect - Si les exigences minimum ne sont pas remplies - le tir à la cible concerné sera enregistré à 185,4 cm. Si un remplaçant effectue un tir à la cible, le nombre total des pierres de ce joueur doit être combiné avec celui d'un autre joueur afin que le remplaçant et ce joueur aient également lancé le nombre demandé de tirs à la cible.

Matches de round-robin	Nombre de tirs à la cible	Minimum pour chaque joueur
4	8	2 pierres, 1 sam + 1 siam
5	10	2 pierres, 1 sam + 1 siam
6	12	2 pierres, 1 sam + 1 siam
7	14	3 pierres, 1 sam + 1 siam
8	16	3 pierres, 1 sam + 1 siam
9	18	4 pierres, 2 sam + 2 siam
10	20	4 pierres, 2 sam + 2 siam
11	22	4 pierres, 2 sam + 2 siam

Sam : Sens des aiguilles d'une montre - Siam : Sens inverse des aiguilles d'une montre

- (d) En double mixte chacun des joueurs lance le même nombre de pierres dans le sens et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. En cas de nombre de parties impair, une variation d'une rotation par joueur se produira.
- (e) Lorsqu'un premier tour (round robin) a lieu dans des compétitions WCF, chaque équipe rencontrant toutes les autres, la première pierre de la première manche (end) du tour final est déterminée comme suit :
- (i) L'équipe avec le meilleur ratio victoires/défaites a le choix de première ou dernière pierre de la première manche (end) ;
 - (ii) Si les équipes ont le même nombre de victoires/défaites, le vainqueur de leur rencontre du premier tour (round robin) a le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end);
 - (iii) Sans tenir compte du (i) et (ii), dans les compétitions utilisant le système Page, l'équipe qui gagne la rencontre 1 contre 2 a le choix de la première ou dernière pierre du premier end du match pour l'or ; l'équipe qui perd la demi-finale a le choix de la première ou dernière pierre du premier end du match pour le bronze.

- (IV) Lorsque les équipes jouent un round- robin en poules séparées, pour les matchs du play-off l'équipe avec le meilleur tir à la cible collectif (dsc) a le choix du premier ou deuxième entraînement ou de la couleur des pierres. Un tir à la cible effectué par deux joueurs, l'un dans le sens des aiguilles d'une montre, l'autre dans le sens inverse déterminera alors qui a le choix de la première ou dernière pierre du premier end.
- (V) Lors des rencontres d'après round-robin, lorsque l'équipe qui lance la première pierre du premier end a été prédéterminée, l'équipe qui lance la première pierre du premier end a le choix de la couleur des pierres.

Article 13

DUREE DES PARTIES

Pour les compétitions régies par la CSNC (sauf double mixte, mixte, vétérans et curling en fauteuil roulant et round-robin de la coupe de France qui se jouent en 8 ends), la durée d'une partie est limitée à 2h30 pour 10 ends. Chaque joueur doit se tenir prêt à lancer sa pierre et il ne doit pas perdre de temps pour jouer. Si l'arbitre juge qu'un end est trop long sans raison, il doit avertir le capitaine de l'équipe fautive que si la prochaine pierre n'est pas lancée dans les 30 secondes qui suivent son signal, il ordonnera que la pierre soit retirée immédiatement du jeu.

Article 14

COUPE DE FRANCE

La Coupe de France est organisée pour les catégories suivantes:

- Coupe de France Messieurs
- Coupe de France Dames
- Coupe de France Juniors Garçons
- Coupe de France Juniors Filles

La Coupe de France est la première phase du Championnat de France. Elle qualifie les équipes de chaque catégorie pour le Championnat de France de la saison sportive suivante. Sont qualifiées :

- Les 5 premières équipes Seniors Messieurs
- Les 5 premières équipes Seniors Dames
- Les 5 premières équipes Juniors Garçons
- Les 5 premières équipes Juniors Filles

Si une équipe de club appelée à représenter la France en championnats internationaux pouvait être gênée dans sa préparation auxdits événements par une participation à la coupe de France, elle pourrait en être exemptée et serait en conséquence directement qualifiée pour la phase finale du championnat de France (Phase deux). La décision sera prise avant le début de chaque saison par une commission paritaire bureau exécutif, conseil fédéral, direction technique nationale et commission sportive nationale de curling.

Dans chaque catégorie l'âge des participants doit être:

- Seniors: avoir 16 ans révolus au 30/06 de l'année précédant la compétition.
- Juniors: doit être en possession d'une licence CADET surclassé junior ou d'une licence junior, le jour de la compétition mais ne devront pas avoir 21 ans révolus le 30/06 de l'année de la compétition.

Double sur-classement : Comme cela se pratique déjà au niveau national dans certaines disciplines des Sports de Glace notamment en patinage de vitesse, Short-Track, en Danse sur Glace, en Patinage Artistique, ainsi qu'à l'étranger par certaines fédérations nationales de Curling, le principe du double sur-classement est validé sans limitation de catégorie, pour les féminines comme pour les messieurs.

Aucune incidence médicale n'a par ailleurs été portée à la connaissance du médecin fédéral par la Fédération Internationale de Curling (cf. WCF).

Du point de vue médical, après discussion avec les services du Ministère chargé des Sports, il n'apparaît pas nécessaire ni utile d'instaurer une aptitude médicale spécifique pour jouer avec un double sur-classement au-delà des règles fédérales d'ores et déjà identifiées pour les disciplines susmentionnées et qui sont, dès lors, applicables à la discipline du Curling.

Aucun joueur ne pourra participer dans deux catégories différentes (Juniors et Seniors).

La Coupe de France dans chaque catégorie se jouera selon le système par poules (article 12 du présent règlement).

Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé par le titre de vainqueur de la Coupe de France de la saison sportive.

Article 15

CHAMPIONNAT DE FRANCE **SENIORS HOMMES ET DAMES** **JUNIORS GARCONS ET FILLES**

Les équipes disputent 2 phases qualificatives lors de la saison entre octobre et mars. La première phase étant la Coupe de France.

- PHASE UNE: Les 5 premières équipes classées à la Coupe de France de leur catégorie, sont qualifiées pour la phase deux.
- PHASE DEUX: Les 5 meilleures équipes de la première phase + la formation de St Pierre & Miquelon disputent celle-ci. Elle se déroulera au plus tard en février ou début mars selon les disponibilités de glace.

Le format de la phase deux sera fonction du nombre d'équipes engagées dans la compétition, selon le tableau ci-dessous :

Si 2 équipes sont engagées, finale au meilleur des 3 matchs
Si 3 ou 4 équipes sont engagées, double round robin
Si 5 à 7 équipes sont engagées, simple round robin + play-off +finale

En cas de défection d'une ou plusieurs équipes qualifiées au terme de la Coupe de France, elles seront remplacées par les équipes les suivant au classement, dans l'ordre, jusqu'à obtention du nombre d'équipes prévues pour la phase en question, jusqu'à épuisement des participants potentiels.
La participation de Saint-Pierre et Miquelon pour la phase deux concerne toutes les catégories.

Seul un changement de joueur sera admis par équipes entre les différentes phases.

Article 16

CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE

Le championnat de France doubles mixte est organisé pour la catégorie senior. Les juniors surclassés pourront y participer. Les règles du jeu, édictées par la Fédération Mondiale (WCF) sont les suivantes :

Une équipe de double mixte est composée de deux joueurs, un homme et une femme.

REGLES :

1. Les points sont marqués de la même manière qu'au curling traditionnel.
2. Chaque partie se joue en huit manches (ends). S'il y a égalité à la fin des manches (ends) prévues, la partie continue en extra- ends, jusqu'à détermination du vainqueur.
3. Chaque équipe lancera cinq pierres par manche (end). Le joueur ou la joueuse délivrant la première pierre de son équipe devra également jouer la dernière pierre de son équipe.
L'autre membre de l'équipe jouera les seconde, troisième et quatrième pierres de cette manche (end). Le joueur délivrant la première pierre peut changer d'une manche (end) à l'autre.
4. Aucune pierre, y compris celles dans la maison, ne peut être sortie du jeu avant le lancer de la quatrième pierre d'une manche (end). En cas d'infraction, la pierre lancée sera retirée du jeu et toutes pierres déplacées seront replacées à leur position d'origine par l'équipe non fautive.
5. Avant le début de chaque manche (end), une équipe indiquera à l'arbitre de placer sa pierre stationnaire (1) et la pierre stationnaire de son opposant (1), dans l'une des positions A ou B :
A – Une pierre coupée en son milieu par la ligne médiane, à mi-chemin entre la ligne des cochons (hog line) et l'entrée de la maison ; ou
B – Une pierre sur la partie arrière du dolly, tangente à la ligne médiane et touchant la ligne de centre (tee line).
7. L'équipe qui décidera du placement des pierres stationnaires sera :
(a) Sauf en cas de prédétermination, il sera procédé à un pile ou face (toss) entre les deux équipes pour déterminer qui aura la décision au premier end.
(b) Après la première manche (end), l'équipe ayant perdu la manche (end) décidera du placement.
(c) En cas de manche (end) nulle, l'équipe n'ayant pas bénéficié de la dernière pierre de cette manche (end) aura la décision du placement pour la manche (end) suivante.
8. L'équipe dont la pierre stationnaire est placée devant la maison jouera la première pierre de cette manche (end), et l'équipe dont la pierre stationnaire est placée dans la maison jouera la deuxième pierre de cette manche (end).
9. Avant le début de chaque partie en compétitions régies par la WCF, chaque équipe bénéficiera de 5 minutes d'échauffement sur la piste sur laquelle elles joueront.
L'équipe ayant la dernière pierre de la première manche (end) s'entraînera en premier.

Système de jeu par poules, selon le nombre d'équipes engagées (cf. article 12)

Article 17

CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FAUTEUIL ROULANT

Pour être éligible pour jouer aux championnats de France en fauteuil roulant, un joueur doit avoir des troubles significatifs de fonctionnement des membres inférieurs (par exemple colonne vertébrale endommagée, paralysie motrice cérébrale, sclérose en plaques, double amputation des jambes etc.), rendant obligatoire l'utilisation d'un fauteuil roulant pour sa mobilité quotidienne – Plus spécifiquement toute personne non ambulante ou ne pouvant marcher que sur de courtes distances. La détermination de l'invalidité minimum et la classification appropriée sont du ressort des classificateurs internationaux du sport reconnus. L'organisation de compétitions nationales est soumise à l'approbation de la Fédération Française Handisport.

- (a) Les pierres sont lancées d'un fauteuil stationnaire qui est positionné de telle manière que les pierres soient lancées de la ligne médiane. Pendant le lancer les roues du fauteuil doivent être en contact direct avec la glace.
- (b) Le lancer de la pierre est effectué de manière conventionnelle, avec le bras et la main, ou en utilisant une canne de lancer réglementaire. Les pierres doivent être clairement lâchées de la main ou de la canne avant qu'elles
- (c) n'atteignent la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Les pieds du joueur lançant la pierre ne doivent pas toucher la surface de la glace pendant le lancer.
- (d) Une pierre est en jeu lorsqu'elle atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Une pierre qui n'a pas atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer peut être rendue au joueur et relancée.
- (e) Le balayage n'est pas autorisé.
- (f) Lors des compétitions WCF en fauteuil roulant, chaque équipe doit être composée de joueurs des deux sexes.
- (g) Lors de compétitions prévues en 6 manches (ends), un minimum de 4 manches (ends) doit être joué lors du premier tour (round robin) et des barrages (tie breaks), et 6 manches lors des tours finaux.
- (h) Les joueurs participant au tir à la cible doivent être des deux sexes.

Article 18

EQUIPES DE FRANCE

La commission sportive nationale proposera à la direction technique nationale, pour proposition au bureau exécutif, à l'issue des finales des championnats de France de chaque catégorie, les noms des équipes championnes de France pour qu'elles représentent la France dans toutes les compétitions internationales (sauf les jeux olympiques) de la saison suivant l'obtention de leur titre, charge au bureau exécutif et à son président d'entériner définitivement ce choix. La Direction Technique Nationale demeure en tout état de cause seule responsable des sélections.

Article 19

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti- dopage pourra être effectué lors des compétitions et entraînements dans le cadre de la loi sur la santé des sportifs.

Article 20

CHAMPIONNATS DE LIGUE ET REGIONAUX

Chacun des organes déconcentrés devra établir un règlement de compétition qui sera soumis pour information à la CSNC.

Article 21

COMPETITION DE CURLING SE DEROULANT EN FRANCE

Toute association affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace, doit pour l'organisation d'une compétition ou d'une manifestation de Curling en France, demander l'accord de la FFSG. Elle devra indiquer dans un courrier adressé à la Commission Sportive Nationale de Curling:

- I. Le nom des membres du Comité d'Organisation.
2. Les lieux et dates de la manifestation.
3. Le nombre prévu de compétiteurs.
4. Le nombre prévu de spectateurs.

Seules les manifestations déclarées et autorisées par la FFSG pourront se dérouler sur le territoire français.

Une convention sera signée pour chaque compétition où une équipe de France participera, entre l'organisateur et la FFSG.

Tout participant à Ces manifestations devra être titulaire d'une licence "COMPETITION" délivrée par leur Fédération sportive d'origine.